
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU KOUILOU ET DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 30 juillet 2010

La journée des partenaires du vendredi 30 juillet 2010 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

- **De l'application de la Circulaire N° 055/MFBPP-CAB du 23 juin 2010 interdisant aux détenteurs d'agrément provisoires de déclarer pour autrui**

La réunion du jour a été consacrée en grande partie à l'application de la Circulaire N° 055/MFBPP-CAB du 23 juin 2010 interdisant aux détenteurs d'agrément provisoires de déclarer pour autrui.

Prenant la parole au nom du Collectif des transitaires, M. MABIALA KOMBO de la Société STS a présenté les conséquences économiques et sociales de l'application sans délai de ladite Note circulaire, sollicitant un assouplissement de la mesure.

Madame la Directrice Interdépartementale a fait valoir les rappels à l'ordre répétés de la Direction Générale des Douanes visant l'actualisation des agréments à dédouaner pour autrui expirés.

La tutelle procédera à l'examen de la situation spécifique de chaque commissionnaire en douane. Il ne saurait être question d'un déblocage général.

Monsieur Marc KOKOLO, de la Société Vrais Services, titulaire d'un agrément CEMAC

en qualité de transitaire, a évoqué également la véritable asphyxie générée par l'application de la Note circulaire N° 055.

Madame la Directrice a fait observer qu'une décision sera prise pour les titulaires d'agrément CEMAC en qualité de transitaires.

Monsieur Emery KASSA d'EUROTRANS a présenté le cas de sa Société, titulaire d'un agrément provisoire arrivé à expiration. Le dossier constitué en vue de l'examen par le Comité Consultatif National étant introuvable, Madame la Directrice Interdépartementale lui a recommandé la constitution d'un autre dossier.

Monsieur Alain MOULEBOU de la Société ITS a évoqué le cas de sa Société, qui a reçu l'avis favorable du Comité Consultatif National, la décision étant en cours de signature.

Madame la Directrice Interdépartementale lui a demandé de se rapprocher de la Direction Générale des Douanes.

Elle a invité tous les commissionnaires en douane qui se trouvent actuellement dans l'impossibilité d'exercer, de se rendre sans délai à Brazzaville, munis de dossiers en bonne et due forme, afin d'entreprendre les démarches requises pour l'obtention de l'agrément à dédouaner pour autrui.

Madame la Directrice a fait observer par ailleurs que la mesure prise par la tutelle a permis de déceler beaucoup de situations irrégulières.

C'est ainsi, que sur 109 maisons de transit exerçant à Pointe-Noire, seulement 35 ont déposé à ce jour leurs dossiers auprès du Secrétariat de la Direction Interdépartementale.

Parmi les 35 maisons de transit on compte :

- des titulaires d'agrément de commissionnaires en douane UDEAC ou CEMAC ;
- des titulaires d'agrément UDEAC ou CEMAC en qualité de transitaires ;
- des titulaires d'agrément provisoires pour une période indéterminée ;
- des décisions de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects.

Les dossiers déposés à la Direction Interdépartementale seront transmis à la Direction Générale qui les examinera et les soumettra à l'appréciation de la tutelle. Les partenaires seront informés en temps réel des décisions prises.

- **De la gestion informatique des entrepôts**

Monsieur Guy Rodolphe ITSOUA de GETMA a évoqué des difficultés rencontrées dans la gestion informatique des entrepôts.

Madame la Directrice Interdépartementale l'a invité à se rapprocher du Chef du SEPI.

- **Des dispositions à prendre en vue de la célébration du cinquantième de l'indépendance du Congo**

Madame la Directrice Interdépartementale a rappelé aux partenaires qu'en vue de la célébration du cinquantième de l'indépendance du Congo, Messieurs les Préfets des Départements du Kouilou et de Pointe-Noire avaient invité les administrations et les opérateurs économiques à prendre les dispositions requises pour l'assainissement des locaux et des abords, notamment la réfection de la peinture.

Commencée à 8h15, la réunion a pris fin à 9h05.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence

